

**Exigeons l'arrêt des pratiques liberticides en Pologne
Et la relaxe pour nos camarades du KPP
persécutés par le régime polonais**

Interpellez l'ambassadeur de Pologne en France !



A la pointe de la mobilisation contre les pratiques liberticides en cours en Pologne, la section PCF de Grenay, les amis d'Edward Gierek et Pôle de renaissance communiste en France (PRCF) organisaient récemment un point-presse au cœur du bassin minier du Pas-de-Calais, pour exprimer leur solidarité avec les militants communistes polonais.

Laurence Louchaert (PCF Grenay), Jacques Kmiecik (Les amis d'Edward Gierek) et Jean-François Dejourn (PRCF) y ont pris la parole, en présence de Christian Champiré, maire de Grenay.

Les hebdomadaires régionaux *L'Avenir de l'Artois* et *Liberté Hebdo* ainsi que le PRCF sur le site de son organe *Initiative communiste* ont largement relayé leurs propos.

Des cartes-pétitions de protestation sont actuellement adressées à l'ambassadeur de Pologne en France.

En 2013 (il y a six ans déjà !), le député d'extrême droite Bartosz Kownacki portait plainte contre des dirigeants du Parti communiste polonais (KPP) et des membres du comité de rédaction de *Brzask*, le magazine du Parti, coupables, selon lui, de faire la « promotion du totalitarisme ».

A l'époque, la Justice n'avait pas donné suite à cette accusation sans fondements.

A la faveur du retour au pouvoir du parti Droit et Justice (*PiS*) à l'automne 2015, la Parquet régional de Katowice (Silésie) à ses ordres relançait l'affaire.

Aujourd'hui, des militants et journalistes polonais risquent jusqu'à deux ans de prison en raison de leurs convictions anticapitalistes et anti-impérialistes et des enseignements positifs qu'ils tirent de l'expérience novatrice menée en Pologne de 1944 à 1989.

Sur la base de l'article 256 du Code pénal, il leur est reproché des articles « *directement liés au système communiste et au marxisme-léninisme* » !

Une atteinte à la liberté d'expression contraire à la Constitution polonaise qui reconnaît le droit à la liberté de conscience, d'expression et d'opinion. Une atteinte d'autant plus admissible que le procureur à la botte du *PiS* s'est montré incapable de définir cette notion de « *totalitarisme* » lors de la dernière audience de ce vendredi 4 janvier 2019. Celle-ci s'est déroulée à Dabrowa Gornicza, dans le sud de la Pologne où est établi le siège du *KPP*. Fondé en 2002, le *KPP* est en effet un parti légal et dûment enregistré auprès des autorités.

Il s'agit donc bien d'un procès politique qui s'inscrit dans une vaste campagne anticomuniste et antisoviétique. A l'heure où les néofascistes paradedent en toute liberté dans les rues de Varsovie, ce procès vise à museler toute opposition réellement progressiste dans une Pologne qui subit de plein fouet les effets de la restauration capitaliste entamée en 1989 et de sa soumission aux diktats de l'Union européenne.

Le verdict de cet interminable procès sera rendu le 18 janvier prochain.

Une condamnation des militants communistes serait certainement le prélude à une interdiction du *KPP*.

L'association Les Amis d'Edward Gierek appelle l'ensemble de la population, les militants progressistes, les démocrates sincères et les républicains soucieux de pluralisme à exiger la relaxe pour les militants poursuivis, en dénonçant les pratiques liberticides en cours en Pologne auprès des autorités polonaises de France.

Nous vous invitons à vous adresser par téléphone ou courrier électronique à :

**Monsieur Tomasz Mlynarski
Ambassadeur de la République polonaise en France
Ambassade de Pologne en France**

1, rue de Talleyrand, 75343 Paris Cedex 07
tel.: 01 43 17 34 00
e-mail: paris.amb.info@msz.gov.pl